RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01504
Numéro SIREN : 814 438 651
Nom ou dénomination : B V V 55 DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2020 sous le numéro de dépôt A2020/011561

C2A

Commissariat Audit Assistance
Société de commissariat aux comptes
inscrite près la cour d'Appel de
Saint Denis de La Réunion

Associés : P. BOURSIER
R. COUMAU
W. GARCIA

DEPOT GREFFE T.C. ST-DENIS
23 DEC. 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL B V V 55 DEVELOPPEMENT EN SAS B V V 55 DEVELOPPEMENT

(Articles L 223-43 et L 224-3 du Code de Commerce)

SARL B V V 55 DEVELOPPEMENT

Siège social : 6, rue d'AREGNO
97460 ST PAUL

RCS St-Denis de La Réunion 814 438 651

C2A

Mesdames, messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en application des articles L. 223-43 et L.224-3 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société, afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation (article L. 223-43) ;

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport (article L. 224-3).

Nos travaux ont porté sur les comptes établis par le cabinet ATECTAM & PARTNERS EXPERTISE, Expert-comptable à Saint Denis. La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- la société B V V 55 DEVELOPPEMENT est une SARL au capital de 189 870 €. Elle a pour activité principale la participation directe ou indirecte dans des sociétés, ainsi que la fourniture de toutes prestations de services à ces dernières. La société a été créée en 2015 ;

- le chiffre d'affaires de la société était de 56 K€ au 30/11/2020 et de 55 K€ au 31/12/2019 ;

- la trésorerie nette est de 3 K€ au 30/11/2020. Les créances à cette date s'élèvent à 139 K€ et les dettes à 534 K€.

Nous n'avons pas eu connaissance d'évènements susceptibles de compromettre la continuité d'exploitation de la société.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part au regard de la continuité d'exploitation.

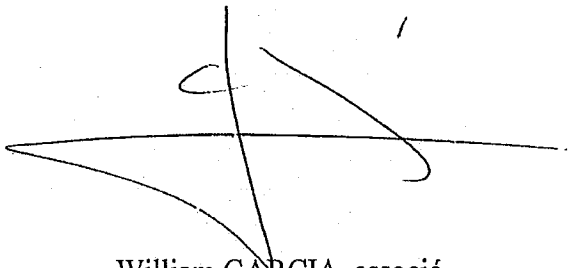
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

C2A

Le projet de transformation de la SARL B V V 55 DEVELOPPEMENT en SAS ne stipule aucun avantage particulier.

Fait à Saint Paul, le 21 décembre 2020

C2A, Commissaire aux comptes



William GARCIA, associé